

PARC NATUREL RÉGIONAL DES ARDENNES

LOISIRS MOTORISÉS CHARTRE DES BONNES PRATIQUES



LA SÉCURITÉ

- Je roule avec un véhicule homologué, entretenu et assuré (tout véhicule terrestre à moteur en circulation doit être assuré en responsabilité civile, quel que soit le lieu de pratique, il est également recommandé de souscrire une assurance individuelle accident).
- J'adopte une vitesse raisonnable, me permettant de maîtriser mon véhicule.
- J'embarque le matériel suivant : trousse de premiers secours, téléphone, carte IGN du secteur, N° de téléphone des secours.
- Je m'équipe convenablement : bottes, casque homologué, lunettes de protection, gants, pantalon et blouson.
- Je ne roule pas seul : partir au minimum à deux est un gage de sécurité.
- Je ralentis nettement ou m'arrête pour croiser d'autres usagers.
- Je redouble de précautions en période de chasse, et modifie mon itinéraire si je vois une battue ou un panneau «Chasse en cours».
- Je prépare mon itinéraire, m'informe des conditions météorologiques du jour et prévois mon entourage.
- Lorsque je roule en groupe, je respecte une distance de sécurité avec le véhicule qui me précède et pense à avertir celui qui me suit de tout danger.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Je veille au bon entretien de mon véhicule, pour réduire la pollution, la surconsommation, et le bruit.
- Je vérifie que mon véhicule est conforme aux réglementations en vigueur sur le niveau sonore et les émissions de gaz d'échappement.
- J'adopte toujours une conduite souple, à vitesse réduite pour éviter de détériorer les chemins et pour profiter au mieux du cadre naturel. Par temps humide, je suis particulièrement attentif à la fragilité des sols.
- Je ne franchis de cours d'eau à gué que sur le parcours le plus direct et lorsqu'il s'agit manifestement d'un passage prévu. Je ne roule en aucun cas dans le sens du lit du cours d'eau, pour éviter de détruire la faune et la flore aquatiques.
- Je ramasse mes déchets.
- Je m'abstiens de rouler fréquemment sur les mêmes chemins.
- Je sensibilise les autres pratiquants au respect des engagements de la Charte des bonnes pratiques.

RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

- Je n'effectue aucun balisage sauvage.
- Je respecte les équipements existants : balisage, signalétique, passerelles, pontons.
- Je respecte la signalisation et les restrictions apportées par les propriétaires des chemins.
- Je respecte les arrêts et autres dispositifs d'interdiction de circulation.
- Je ne coupe jamais à travers bois ni à travers champs.

RESPECT DES AUTRES USAGERS

- Je fais preuve de courtoisie et de discrétion dans toutes les situations.
- Je laisse la priorité aux piétons, cavaliers, VTT, véhicules agricoles ou forestiers.
- Je porte assistance à toute personne en difficulté rencontrée sur les chemins.
- Je me fais particulièrement discret dans les villages en réduisant ma vitesse et en bannissant toute accélération brutale.

ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS MOTORISÉES

-> Avant la manifestation

- Je prends contact avec les propriétaires : Communes, particuliers, Office National des Forêts (représentant de l'Etat pour les forêts domaniales).
- Simultanément, j'avertis les différentes administrations : Préfecture, Parc naturel régional des Ardennes, Office National des Forêts (gestionnaire pour les forêts communales).
- Je fournis aux différents interlocuteurs un tracé provisoire exact et une description précise de la manifestation (nombre de véhicules, type de balisage, filets de protection,...).
- Lorsque la réglementation l'exige, je réalise une évaluation d'incidence de la manifestation sur les zones Natura 2000 traversées.
- Je mets en place un balisage de qualité et des dispositifs interdisant de quitter le parcours défini.
- J'élabore un calendrier permettant de préparer sereinement la manifestation tout en respectant les délais administratifs.
- J'effectue un état des lieux contradictoire du parcours (avec le propriétaire ou son représentant).

-> Durant la manifestation

- Je mets en œuvre toutes les mesures garantissant la sécurité des participants.
- J'effectue des contrôles de respect des normes concernant le bruit des engins et la pollution des gaz d'échappement.
- J'interdis la traversée des villages à plus de 30 km/h.
- Je réalise des contrôles garantissant le respect du tracé originel.

-> Après la manifestation

- J'effectue un état des lieux contradictoire à la demande du propriétaire.
- Je prends contact par écrit avec les partenaires, dont le Parc naturel régional des Ardennes, afin d'effectuer un bilan de la manifestation.
- Je procède à la remise en état des chemins empruntés.

Pour le Parc naturel régional
des Ardennes

Pour

Fait le

à

